BOY-DIFFUSION
BEAUTÉ PROFESSIONNELLE

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire **formation** dédié à la beauté

Votre Solution Coiffure & Esthétique
Siège social et centrale logistique
BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE
Tél. 05 61 34 20 45- Fax 05 61 54 44 46
SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372
ID TVA : FR14 399 716 372

ETABLISSEMENT DE RODEZ
21 RUE SAINT FIRMIN
BOY DIFFUSION
12850 ONET LE CHATEAU
Tél. 05 65 42 32 47 *Fax*
email rodez-onet@boy-diffusion.fr
Siret 39971637200103

Livré à :
CAPDEMILCOUPE

CHAVATTE BERNADETTE
5 RUE LAMARTINE

12700 CAPDENAC GARE

CAPDEMILCOUPE

CHAVATTE BERNADETTE
5 RUE LAMARTINE

12700 CAPDENAC GARE

Avoir

Echéance le 28/02/2026 Paiement : Chèque 30 jours nets
Transporteur :

Date	*Numéro pièce*	*Client*	*Votre référence*	*Commercial*	R42
29/01/2026	1456250	C0199700		FREDERIC JAULHAC	

Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
118039	COLORLAB MASQ.BLOND INFINI 200ML	- 2,00	11,36		11,36	- 22,72	1
	RECAPITULATIF						
	Produits Vente		-22,72				

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
22,72							**** *27,26EUR
			1	22,72	20,00	4,54	Avoir : 27,26

Clause de réserve de propriété
La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.
Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.
Tout retard de paiement entraine de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

*Règlement par virement, merci de rappeler votre **code client** en référence*
IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877
BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX